

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement

d'ETAMPES

**DÉCISION**

Commune de DOURDAN

Nomenclature N° : 1,1

N°DEC2024-082

**Objet** : Contrat de prestation de service avec Musica en vivo, Servanne Grasset – Morel Dubreuil**Le Maire,****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L2122-23,**Vu** le code de la commande publique et son article R.2123-1,**Vu** la délibération N°DEL2020035 du conseil municipal du 16 juillet 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire et notamment l'alinéa 4,**Vu** l'arrêté N° ARR2020133 du 9 juillet 2020 portant délégations de fonctions et de signature à Madame PARANT, cinquième adjoint au maire, déléguée aux affaires scolaires et périscolaires,**Vu** la délibération N°DEL2021099 du 8 juillet 2021 créant le Conseil municipal des enfants**Considérant** que dans le cadre du mandat des enfants du Conseil municipal des enfants et du projet Abolition de l'esclavage, il y a lieu d'organiser des interventions musicales,**Considérant** la proposition de l'intervenante Servanne Grasset – Morel Dubreuil.**DÉCIDE****Article 1 :** de conclure avec l'intervenante Servanne Grasset – Morel Dubreuil, un contrat de prestation de services dans le cadre u projet Abolition de l'esclavage du CME.**Article 2 :** Le prestataire interviendra à 4 reprises à raison d'1h30 pour les 3 premiers ateliers, d'une demi-heure lors de la cérémonie et assurera une présence ce même jour. Les dates et horaires d'intervention seront :

- Samedi 23 mars de 10h à 11h30
- Samedi 30 mars de 10h à 11h30
- Samedi 27 avril de 10h à 11h30
- Samedi 11 mai à l'occasion de la cérémonie de l'abolition de l'esclavage (horaire en cours de définition)

**Article 3 :** Le coût total forfaitaire de la prestation est de **440 €** (quatre cent quarante euros).**Article 4 :** Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours.**Article 5 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à Dourdan, le 22/04/24

Par délégation du Maire  
L'Adjointe au Maire chargée des Affaires  
Scolaires et Périscolaires  
Estelle Rolet-Parant

Acte rendu exécutoire :

- Transmis au représentant de l'Etat,
- Publié le : 24/04/2024

